



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

**Conférence régionale sur le thème :
"Gouvernance de la diversité culturelle : Défis et possibilités
pour le développement durable et la coexistence pacifique en Afrique"**

Lieu : Accra, Ghana

Date : 10-12 octobre 2019

Date limite de soumission des résumés : le 23 août 2019

APPEL A RÉSUMÉS

I. Contexte général

Le Rapport des Nations Unies sur les droits culturels de 2018 sur "l'universalité, la diversité culturelle et les droits culturels"¹ fait largement référence à la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001), qui fournit certains éléments de définition, pour le préciser : "la culture prend diverses formes à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'unicité et la pluralité des identités des groupes et des sociétés qui composent l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est aussi nécessaire à l'humanité que la biodiversité l'est à la nature. En ce sens, elle est le patrimoine commun de l'humanité et devrait être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et futures " (art. 1).

La Déclaration de l'UNESCO souligne en outre que le respect de la diversité culturelle est garant de la paix et de la sécurité internationales, de la cohésion sociale et de la cohésion sociale, et qu'il est à la fois une source de développement et " un impératif éthique, indissociable du respect de la dignité humaine " (article 4). Elle fonde donc le respect de la diversité culturelle sur un engagement en faveur de la mise en œuvre des droits de l'homme universels, en général, et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier.

D'ailleurs, ce concept n'est pas une dérogation à l'universalité, et la Déclaration le rend sans équivoque lorsqu'elle le défend : "Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée " (art. 4).

Plus précisément, la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) est plus généreuse dans sa définition de la diversité culturelle, en soulignant cela : La " diversité culturelle " renvoie aux multiples façons dont les cultures des groupes et des sociétés s'expriment. Ces expressions se transmettent à l'intérieur des groupes et des sociétés et entre eux. La diversité culturelle se manifeste non seulement par les diverses manières dont le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis par la variété des expressions culturelles, mais aussi par les divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance, quels que soient les moyens et technologies utilisés".

Le Rapport 2018 met cependant en garde contre le fait que le respect de la diversité culturelle a été menacé ces dernières années par ceux qui nient cette réalité humaine et cherchent à imposer des identités et des manières d'être monolithiques, par ceux qui préconisent diverses formes de suprématie et de discrimination, et par divers populistes, fondamentalistes et extrémistes². La diversité culturelle est encore mal comprise comme étant en opposition à l'universalité, notamment par certains gouvernements et d'autres acteurs qui l'utilisent abusivement comme prétexte à des violations des droits de l'homme très universels dans lesquels sa jouissance est explicitement inscrite, et par d'autres qui s'opposent totalement à ce concept.

En amenant ce débat en Afrique, communément appelée le berceau de l'humanité, exception par la diversité de son souffle et foyer de centaines de groupes ethniques parlant plus de 800 langues, il est important de reconnaître que la plupart de ces États comptent de nombreux groupes ethniques, qui sont venus vivre ensemble dans un même pays, uniquement en raison du fat colonial.

Par conséquent, les conclusions du Rapport des Nations Unies sur les droits culturels de 2018 sont certainement insignifiantes, mais elles nécessitent plus d'attention et de considération pour relever certains défis émergents aujourd'hui. Par exemple, le Rapport rappelle que : " nous devons reconnaître les histoires très réelles d'assimilation forcée qui ont parfois été imposées, entre autres, aux peuples autochtones, aux

¹ <https://undocs.org/en/A/73/227>

² Consulter A/HRC/34/56 and [A/72/155](#)

minorités et aux personnes vivant sous le colonialisme et le mépris avec lequel leurs ressources culturelles ont souvent été traitées ". L'universalité est une question de dignité humaine et non d'homogénéité. Mais nous devons également reconnaître la diversité des diversités, non seulement entre, mais au sein de toutes les collectivités humaines, et le fait que, entre autres, les femmes, les minorités, les libres-penseurs et les personnes ciblées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre ont également été victimes d'hégémonie et d'abus injustifiés au sein de groupes."

En effet, il y a une montée de l'instabilité dans les pays subsahariens, qui se manifeste par des troubles sociaux, des tensions politiques, une xénophobie enracinée, des discours de haine, un extrémisme violent, l'insurrection, le militantisme, le sécessionnisme, le terrorisme, le populisme, etc. Très souvent, ils sont motivés par l'ethnicité et la religion, voire la langue, ce qui est exacerbé dans le domaine politique. Les guerres civiles en Angola, en République centrafricaine, en RDC, en Éthiopie, au Libéria, au Nigeria, en Ouganda, en Sierra Leone, au Soudan, au Soudan, les massacres entre Hutus et Tutsis au Burundi et au Rwanda ont tous impliqué l'ethnicité et les revendications qui en découlent. La situation actuelle au Cameroun anglophone suit un cheminement similaire.

Selon certains experts, les États d'Afrique subsaharienne sont généralement divisés par langue, culture et religion. Une bonne gouvernance de la diversité est indispensable pour créer une société où les citoyens sont respectés et reconnus en fonction de leur identité culturelle. Une gestion efficace de la diversité est donc essentielle à la transformation socioéconomique des pays africains et à leur développement durable. C'est pourquoi il est indispensable d'instiller la discussion, la recherche et l'action politique concrète pour établir et renforcer les mécanismes visant à améliorer la gouvernance de la diversité en Afrique.

II. Objectif et résultats attendus

Cette conférence vise à fournir une plate-forme pour la production de connaissances et le partage d'expériences sur la gouvernance de la diversité, notamment la diversité culturelle, et à explorer les meilleurs moyens d'améliorer à la fois les travaux universitaires existants dans ce domaine pour favoriser plus efficacement l'environnement politique, les pratiques et les programmes pour enraciner des sociétés pacifiques et durables inclusives. En outre, il s'agit d'identifier et de partager les bonnes pratiques existantes qui valent la peine d'être exploitées, ainsi qu'un mécanisme d'examen approprié qui pourrait être utile pour suivre et inspirer une approche plus systémique afin de suivre les efforts des pays pour jeter les bases de la coexistence pacifique, l'unité dans la diversité.

III. Durée et format

Il est proposé que la conférence se déroule sur trois jours. Sur réception des résumés, un comité analysera, sélectionnera et proposera un ordre du jour qui comprendra un discours-programme pour aborder le thème dans un sens plus large et apportera plus de lumière sur les discussions qui seront organisées au sein des panels et sessions plénières. Chaque session comprendra des panélistes aux antécédents variés, notamment des universitaires, des experts, des autorités gouvernementales, des organisations de la société civile, des chefs religieux, des dirigeants traditionnels ainsi que des organisations de jeunesse, sans s'y limiter. Les méthodologies, approches et outils proposés par le programme de l'UNESCO pour la gestion des transformations sociales (MOST) seront utilisés tout au long de ce processus.

IV. Sous-thèmes de la conférence

Les résumés de cette conférence sont donc invités à soumettre des résumés sur l'un des sous-thèmes de la section IV ci-dessous, en accueillant en particulier les manifestations d'intérêt et les contributions de jeunes chercheurs, un certain nombre de bourses devant être mises à disposition pour couvrir les frais de leur participation à la conférence. A cet égard, les résumés doivent être adressés au Bureau régional de l'UNESCO à Abuja par courrier électronique à l'adresse abstracts.abuja@unesco.org, au plus tard le 30 août 2019.

1. Conceptualiser la diversité culturelle en Afrique: Considérations sémantiques, épistémologiques et philosophiques ;
2. Gouvernance de la diversité culturelle: Une vue d'ensemble de l'État africain précolonial à l'État africain postcolonial;

3. Gouvernance de la diversité culturelle et formation de l'unité nationale;
4. Peuples autochtones et groupes minoritaires: Intégrer le droit à la différence dans l'édification de la nation;
5. Reportage sur la diversité, les conflits et la violence dans une société pluriethnique: le rôle des médias;
6. Évaluer, mesurer et valoriser la diversité culturelle: Quels outils, mécanismes et bonnes pratiques concrets pour soutenir la réconciliation et la résilience en faveur de l'unité nationale et de la coexistence pacifique ?

Plus précisément, les présentations doivent tenir compte de la portée et des attentes mises en évidence dans chacun des sous-thèmes ci-dessous :

1. *Conceptualiser la diversité culturelle en Afrique : Considérations sémantiques, épistémologiques et philosophiques*

L'Afrique est l'un des continents les plus divers du monde. L'identité en Afrique emprunte à la culture, à l'ethnicité, au sexe, à la religion, à la langue, au groupe professionnel, etc. Dans la plupart des cas, ces identités se recoupent.

Les communications sollicitées dans le cadre de cette session porteront sur les caractéristiques et les points communs de la diversité culturelle dans les États d'Afrique. Le panel examinera comment les identités culturelles sont définies et perçues par les États, le public et même au niveau régional, et comment l'histoire des animosités ou de la coexistence pacifique joue dans le récit. L'exploration et la suggestion de nouveaux récits et cadres conceptuels pour tenir compte de la complexité des diversités en Afrique sont les bienvenus, de même que l'exploration de l'influence unificatrice ou divisant des récits existants et des changements dans la perception des identités dans différents cas.

Par ailleurs, ce panel analysera certains concepts entourant celui de la diversité culturelle, à commencer par la culture, mais aussi des concepts et approches tels que " interculturelité ", " pluralisme culturel ", " nationalisme ", " fédéralisme ", entre autres, considérés dans le contexte africain, avec des suggestions sur leur influence ou non sur le contexte politique. Les expériences d'autres régions du monde sont également les bienvenues.

2. *Gouvernance de la diversité culturelle : Une vue d'ensemble de l'État africain précolonial à l'État africain postcolonial*

Les contributions attendues au titre de ce sous-thème permettront de mieux comprendre comment la diversité sur le continent a été abordée dans l'Afrique précoloniale, à l'aide d'exemples concrets, notamment l'évaluation des pratiques et des approches utilisées à l'époque pour promouvoir l'unité dans la diversité, telles que les alliances, les pactes de non-agression et les mécanismes traditionnels de règlement des conflits. Le Kouroukan Fougou ou le Kurukan Fuga dans l'Empire malien ou les pratiques et expressions de relations plaisantes au Niger, au Mali, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, entre autres, seront à considérer à cet égard.

Le mécanisme utilisé par les colonisateurs pour classer les populations autochtones et les répartir entre les différentes identités au sein de l'État africain postcolonial pourrait également mettre en lumière les perceptions des identités de l'État africain postcolonial.

En outre, les réalités de la nature des États africains et des États qui se sont édifiés après la colonisation sont particulières dans ce contexte, en vue de rappeler certains des défis auxquels les États africains postcoloniaux ont dû faire face pour construire leur unité nationale, tout en soulignant les défis et conséquences connexes aujourd'hui.

Les propositions de résumés au titre de ce sous-thème viseront également à approfondir les approches adoptées par les différents États concernant la gestion de la diversité et son institutionnalisation, notamment par la constitution ou dans d'autres cadres juridiques nationaux spécifiques, y compris l'organisation géographique du paysage administratif national ainsi que les programmes nationaux visant à renforcer l'unité dans la diversité, promouvoir la tolérance et célébrer la diversité au Nigeria, par exemple dans les écoles de l'unité. Une analyse critique de l'efficacité avec laquelle cela façonne l'édification de la nation et, surtout, l'unité nationale est invitée à cet égard, ainsi que des recommandations d'actions pertinentes à considérer comme une voie à suivre. L'analyse de la politique identitaire dans certains pays africains, c'est-à-dire de la manière

dont les identités sont manipulées et même recrées par les partis ou dirigeants politiques pour susciter des agitations identitaires et atteindre des objectifs politiques, serait également bienvenue.

3. Gouvernance de la diversité culturelle et formation de l'unité nationale

L'article 1 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle stipule que : "en tant que source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est aussi nécessaire à l'humanité que la biodiversité l'est à la nature."

Cependant, dans différents contextes en Afrique, nous continuons d'être témoins d'utilisations et d'abus de la diversité culturelle, de l'ethnicité et de la religion, en particulier de la part des élites politiques. Cela alimente l'agitation, les discours haineux, l'exclusion, la division et la crise, avec un terreau fertile pendant les processus électoraux.

Une gestion efficace de la diversité (ethnique, religieuse et linguistique) au sein d'un pays est indispensable à l'édification d'une nation. Cela implique l'intégration des différents groupes identitaires, avec leurs langues, leurs pratiques culturelles, leurs appartenances religieuses et spirituelles, dans une communauté de citoyens dans un système commun de valeurs, de normes et d'institutions. Reconnaître le patrimoine culturel commun et les valeurs unificatrices d'un peuple et d'une nation, tout en respectant la riche diversité des peuples qui les composent, leur identité, leur culture et leur religion, sont des étapes importantes pour forger une identité nationale.

Dans ces sections, nous invitons les résumés à nous aider à poser un diagnostic critique de la gestion de la diversité au niveau des pays, en particulier dans les processus électoraux. Des exemples concrets de pays comme le Nigeria et le Kenya, analysés du point de vue de leurs récentes élections présidentielles passées, ou la Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin, en ce qui concerne la situation politique critique actuelle, en vue des prochaines élections en 2020 ou 2021, seront plus que bienvenus.

Par ailleurs, un cas comme celui du Cameroun pourrait faire l'objet d'une attention particulière, en vue d'analyser la crise en cours dans la région Nord-Ouest et Sud-Ouest, et d'évaluer le défi historique de construire l'unité nationale à partir du patrimoine colonial français et britannique.

Des réflexions sur la construction de l'unité nationale, telles que le rôle de l'enseignement de l'histoire dans l'édification de la nation et l'organisation géographique de l'État, pourraient également offrir des points d'entrée à la discussion.

Analyse de l'élaboration de certains instruments normatifs internationaux et régionaux conçus pour une gouvernance plus efficace de la diversité. Il peut s'agir, entre autres, des déclarations et conventions de l'UNESCO dans le domaine de la culture, en vue d'évaluer comment la conception constitutionnelle ainsi que les cadres juridiques et politiques nationaux peuvent répondre aux exigences des instruments normatifs internationaux, et comment cela pourrait contribuer à la gestion efficace de la diversité aux niveaux régional, national et local ? Dans ce contexte, il sera intéressant d'analyser les politiques culturelles de certains pays et d'évaluer leur contribution à une meilleure compréhension mutuelle.

4. Peuples autochtones et groupes minoritaires : Intégrer le droit à la différence dans l'édification de la nation

Le Principe directeur 1 sur le " Principe du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales " figurant à l'article 2 de la Convention de l'UNESCO de 2005 stipule que " la diversité culturelle ne peut être protégée et promue que si les droits de l'homme et les libertés fondamentales, comme la liberté d'expression, d'information et de communication, ainsi que la possibilité pour les individus de choisir leurs expressions culturelles, sont garantis. Nul ne peut invoquer les dispositions de la présente Convention pour porter atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme ou garantis par le droit international, ou pour en limiter la portée".

En tant que telle, la diversité culturelle implique un engagement en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier les droits des personnes appartenant à des minorités ethniques et religieuses, y compris les peuples autochtones. L'exclusion culturelle entraîne souvent la marginalisation économique, ce qui provoque le ressentiment, le tribalisme, la radicalisation et les conflits sociaux.

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples souligne l'importance de reconnaître les droits collectifs en plus de promouvoir les droits individuels. Ainsi, des politiques spéciales ciblant les groupes minoritaires visant à promouvoir l'égalité des droits, notamment les droits économiques, les droits fonciers et les droits culturels, sont adoptées et mises en œuvre dans de nombreux pays d'Afrique.

Faire écho au rôle et à la contribution des chefs traditionnels ou des autorités religieuses est essentiel dans ce contexte, notamment pour la prévention et la négociation des sécessions des hostilités, ainsi qu'à leur expérience de la consolidation de la paix, guidée par des pratiques anciennes ancrées dans les traditions culturelles et les règles coutumières en pratique, bien avant la création des États africains modernes.

Par exemple, des institutions traditionnelles telles que le tribunal Akan au Ghana, le système judiciaire Acholi dans le nord de l'Ouganda, le Poro et le Sande, qui sont des institutions traditionnelles d'éducation du peuple Kpelle du Libéria, le Ngon du peuple Bamun au Cameroun ou le Gatchacha au Rwanda, ont contribué à la prévention et à la résolution des conflits et à la réconciliation en Afrique.

Dans le cadre de cette table ronde, les communications sollicitées devraient porter sur les meilleures pratiques en matière de promotion des connaissances, des langues, des traditions et des coutumes des peuples autochtones afin de promouvoir leur spécificité et leur valeur ajoutée dans un contexte national. Cet égard, il sera important d'analyser comment les États africains modernes parviennent à concilier les valeurs traditionnelles, les normes et pratiques coutumières avec les lois modernes afin d'améliorer la médiation sociale pour plus de justice et de paix.

Les communications présentées ici s'appuieront sur l'expérience acquise dans différentes régions d'Afrique en matière de lois et de politiques relatives aux droits des groupes minoritaires, notamment en ce qui concerne les langues, et examineront comment ces politiques pourraient promouvoir au mieux la diversité culturelle et la paix. Les ONG et les organisations communautaires ayant une expérience pertinente sont invitées à participer et à partager leur expérience. Cette session contribuera à l'année 2019, Année internationale des langues autochtones.

5. Reportage sur la diversité, les conflits et la violence dans une société pluriethnique : le rôle des médias

Cette section s'inspire largement de l'analyse fournie par le professeur Umaru A. Pate³ dans le livre qu'il a co-édité avec le professeur Lai Oso et intitulé : "Multiculturalism, Diversity and Reporting Conflict in Nigeria, Evans Brothers (Nigeria Publishers) Limited, 2017. Ce livre souligne que la diversité du Nigeria a été à la fois sa force et sa faiblesse, le côté négatif de sa diversité et de son pluralisme ayant récemment été négligé, le côté positif. Dans ce contexte, les médias ont été accusés de fournir l'oxygène qui alimente le feu du conflit.

Les soumissions sous ce sous-thème, le rôle et la responsabilité des médias, aideront à répondre à certaines questions clés, telles que : Quelle est l'origine de la perception qu'ont les gens de leur identité ? Quelles sont les causes réelles des conflits liés aux identités ethniques, religieuses ou politiques ? Pourquoi les gouvernements et les institutions ne parviennent-ils pas à surveiller et à contenir ces conflits ? A qui la faute ? Pourrait-il s'agir d'individus ou d'institutions en particulier ? Les médias ont-ils un rôle à jouer ou une responsabilité à assumer dans la résolution ou l'aggravation de ces conflits ? Comment la perception qu'a le public de l'autre identité, y compris les stéréotypes, est-elle façonnée par les médias ? Les études linguistiques sur l'utilisation de la langue dans les reportages sur les personnes d'origines religieuses et ethniques différentes ainsi que sur les reportages sur les situations de conflit sont également les bienvenues.

Les recherches axées sur l'élaboration et l'influence de récits unilatéraux dans les situations de conflit, qu'ils soient créés par les médias traditionnels ou diffusés par les médias sociaux dans le contexte africain, seront d'une valeur inestimable. Quel rôle jouent les médias, y compris les médias sociaux, dans l'évolution des situations de conflit dans différents pays africains ? Une comparaison de la couverture médiatique des conflits entre les agences de presse internationales et les agences locales, entre la couverture des différentes langues autochtones, pourrait également fournir des indications.

³ Umaru A. Pate est un professeur et doyen renommé de la Faculté de communication de l'Université Bayero, Kano, Nigeria

6. *Évaluer, mesurer et valoriser la diversité culturelle : Quels outils, mécanismes et bonnes pratiques concrets pour soutenir la réconciliation et la résilience en faveur de l'unité nationale et de la coexistence pacifique ?*

Cette séance offrira un espace de discussion pratique sur les possibilités et les défis à relever pour faire de la diversité culturelle une réalité, grâce à des expériences partagées d'outils, d'approches, d'initiatives et d'idées sous différents angles. Il sera intéressant d'examiner la pertinence de la recherche et de la littérature universitaire pour l'élaboration des politiques dans le domaine de la diversité culturelle en Afrique, en s'appuyant par exemple sur les politiques culturelles existantes et le rôle des gouvernements dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques culturelles. L'accent sera mis sur la place, le rôle et la contribution des organisations de la société civile et même des citoyens ordinaires, ainsi que sur leur utilisation efficace de la culture et des arts en général pour promouvoir la créativité, la dignité, la tolérance, la réconciliation et la résilience dans des environnements multiculturels et divers, en particulier après un conflit ou une crise.

Avant tout, la session mettra en lumière quelques expériences et bonnes pratiques, ainsi que des méthodologies et des approches pour aider les pays à mieux intégrer la diversité culturelle. La pertinence de la définition d'indicateurs qui pourraient aider à suivre l'efficacité du dialogue interculturel pour la promotion de la diversité culturelle dans un pays donné sera particulièrement examinée.